

PROCÈS VERBAL
de la séance du Conseil communautaire
de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE TARENTEISE
du 3 février 2026

Date de la convocation : 28 janvier 2026
Nombre de délégués en exercice : 27
Nombre de délégués présents : 16
Nombre de délégués excusés : 5
Nombre de délégués absents : 6
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votes : 18
Secrétaire de séance : Romain SOLLIER

L'an deux mille vingt-six, le trois février à dix-neuf heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dûment convoqué, en Salle d'audience, Maison de la Coopération Intercommunale à Moûtiers, sous la présidence de Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président.

Présents :

HAUTECOUR : Daniel BURLET
LES BELLEVILLE : Florence BONNEFOY-CUDRAZ, Sandra FAVRE, Marie-Pierre FREMIOT,
Romain SOLLIER, Donatienne THOMAS
MOUTIERS : Marie-Christine BERMOND, Guillaume CRUCE, Claude JOLLET,
Nouare KISMOUNE, Fabrice PANNEKOUCKE, Florence SCARPETTA
NOTRE DAME DU PRE : Jean-Paul DE BORTOLI
SAINT MARCEL : Daniel CHARRIERE
SALINS-FONTAINE : Fabienne BLANC-TAILLEUR, Françoise CROUSAZ

Excusé :

LES BELLEVILLE : Georges DANIS, Claude JAY,
MOUTIERS : Hakima DUJARDIN (*pouvoir à Claude JOLLET*), Chantal MARTIN,
SALINS-FONTAINE : Alain CULLET (*pouvoir à Françoise CROUSAZ*)

Absent :

LES BELLEVILLE : Aurélien ASTRE , Noëlla JAY, Hubert THIERY
MOUTIERS : Aïcha DEMONNAZ, Eric LAURENT
SAINT MARCEL : Gilles VIVET

Administration Générale

- 1) Nomination secrétaire de séance
- 2) Approbation du Procès verbal du 6 janvier 2026
- 3) Décisions prises par le Président en vertu de sa délégation entre le 23/12/2025 et le 27/01/2026
- 4) Deliberation portant approbation de la modification de l'Intérêt communautaire de la compétence Protection et Mise en valeur de l'Environnement
- 5) Approbation de la convention relative à l'abattoir de Bourg-Saint-Maurice pour l'année 2025

Habitat

- 6) Deliberation portant approbation de la demande de subvention auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) dans le cadre de l'OPAH de Cœur de Tarentaise

Déchets, Environnement et Qualité de l'air

- 7) Modification des tarifs des déchèteries - 2026

Culture et Tourisme

- 8) Vote du tarif de 2 nouveaux produits dans l'espace boutique de l'Office de Tourisme : disques de stationnement et sacs de shopping personnalisés

Enfance, Jeunesse et social

- 9) Actualisation du projet social et environnemental du Pôle Petite Enfance et Parentalité – intégration du multi-accueil « le Village des Mômes »
- 10) Approbation de la convention financière de reversement de l'accompagnement financier de l'État relatif au Service Public Petite Enfance à la Communauté de communes Cœur de Tarentaise

Actualités, questions et informations diverses

Début de la séance à 19 h 35

ADMINISTRATION GENERALE - Fabrice PANNEKOUCKE

1) Nomination du secrétaire de séance

Le conseil communautaire désigne Monsieur Romain SOLLIER en qualité de secrétaire de séance.

2) Approbation du PV du 6 janvier 2026

Le procès-verbal de la séance du 6 janvier 2026 est adopté sans observation.

3) Décisions prises par le Président en vertu de sa délégation entre le 23/12/2025 et le 27/01/2026

DATE	SERVICE	TIERS	OBJET	MONTANT TTC
10/12/2025	Bâtiment	LDLC.PRO	Abonnement Microsoft 365	306,98
13/01/2026	Bâtiment	MYOSOTIS	Cable audio pour salle d'audience	34,80
06/01/2026	Bâtiment	IKONOKLAST	Gestion hébergement site internet EDA	127,00
13/01/2026	Bâtiment	UGAP	Vérification de la qualité de l'air	2 335,57

11/01/2026	Equipement sportif	ETBA	Vérification capacité portante des gymnases	9 720,00
13/01/2026	Equipement sportif	IMPRIMERIE EDELWEISS	Bâches pour le tennis	475,20
15/01/2026	Equipement sportif	KASSIOPE	Vérification des agrès de la salle de gym	3 138,00
20/01/2026	Equipement sportif	OCDS	Vérification électrique des gymnases	1 716,78
20/01/2026	Equipement sportif	COMPTOIR ELECTRICITE	Remplacement BAES gymnase de Les Belleville	147,59
21/01/2026	Equipement sportif	OCDS	Vérification périodique des gymnases	1 539,56
21/01/2026	Equipement sportif	GROLLA	Remplacement vitrage gymnase de Pomblière	1 562,70
09/01/2026	Habitat	IMPRIMERIE EDELWEISS	Flyers habitat	243,60
14/11/2025	Pôle culture	UNE CHANSON TONTON	Spectacle "Bestioles Blues Bazar"	2 344,20
14/11/2025	Pôle culture	C EST PAS DES MANIÈRES	Spectacle " Kosh Hps"	2 374,00
14/11/2025	Pôle culture	PIERRE BASSERY	Expositions et visites sonores	1 300,00
14/11/2025	Pôle culture	CIE L' ENVERS DU MONDE	Spectacle " Petits pas petit"	3 116,00
14/11/2025	Pôle culture	LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES	Spectacle " Sapiens story"	7 773,68
14/11/2025	Pôle culture	MOTS POUR MAUX	Spectacle " Tsuruis pour la paix"	2 434,00
14/11/2025	Pôle culture	LA LOQUACE COMPAGNIE	Spectacle "Viva"	2 945,80
14/11/2025	Pôle culture	LES TÊTES BÊCHE	Spectacle "Vol éphémère"	3 754,00
03/12/2025	Pôle culture	LA CHAPELLE HARMONIQUE	Concert débat " Le souffle du berger" du 19 juin	8 967,50
10/12/2025	Pôle culture	HOTEL TERMINUS	Hébergement de janvier à juillet	4 668,40
13/01/2026	Pôle culture	VDB SAVOIE DISTRIBUTION	Distribution plaquette culturelle de janvier à juin	1 567,50
27/01/2026	Pôle culture	ASSOCIATION LES 3C	Jury de danse du 6 février	138,60
23/12/2025	Pôle environnement	EUROFEU	Matériels RIA complémentaire pour la déchetterie de La Planche	2 948,40
12/01/2026	Pôle environnement	MDA	Réfrigérateur	139,99
19/01/2026	Pôle environnement	TRADIM	Terminal portable durci	1 938,00
21/01/2026	Pôle environnement	TRADIM	Fourniture carte accès déchetteries	1 836,00
26/01/2026	Pôle environnement	PAT HYDRO SNHS	Réparation camion EB-967-NV	8 617,84

26/01/2026	Pôle environnement	MARCHIELLO	Pompage verre sur Val Thorens	1 680,00
05/12/2025	Pôle famille	CISL LYON	Séjour du 16 au 18 février - Espace jeunes	953,52
05/12/2025	Pôle famille	PDG COMPAGNIE	Impro débat "prévention des écrans et réseaux sociaux" - Espace jeunes	2 996,40
05/12/2025	Pôle famille	COMME TES PIEDS	Cession spectacle " Dans tes rêves" Petite enfance	659,93
05/12/2025	Pôle famille	COMME TES PIEDS	Atelier de pratique danse - Petite enfance	1 125,30
05/12/2025	Pôle famille	KINIC	Atelier de prévention sur internet Espace jeunes	800,70
05/12/2025	Pôle famille	TARENITAISE GYM	Séance de mars à avril - Petite enfance	240,00
10/12/2025	Pôle famille	RAMBOUX Lucie	Intervention psychologue VDM "pratique collective" - Petite enfance	1 300,00
10/12/2025	Pôle famille	RAMBOUX Lucie	Intervention psychologue PATIO "pratique collective" - Petite enfance	1 300,00
10/12/2025	Pôle famille	RAMBOUX Lucie	Intervention psychologue "pratique collective" - Enfance/Jeunesse	1 300,00
10/12/2025	Pôle famille	RAMBOUX Lucie	Intervention psychologue P'TIT PAS "pratique collective" - Petite enfance	1 300,00
15/12/2025	Pôle famille	ESTELLE AUBERT	Intervention " expression à travers l'art" du 27 avril - Espace jeunes	297,80
15/12/2025	Pôle famille	AMETIS SARL	Atelier médiation musicale - Espace jeunes	350,00
19/12/2025	Pôle famille	ELISA MEUNIER PSYCHOLOGUE	Intervention psychologue pour activités théâtre d'impro - Espace jeunes	380,00
05/01/2026	Pôle famille	ELSA BOUCHER PSYCHOLOGUE	Analyse des pratiques collectives Croc'loisirs	1 150,00
15/01/2026	Pôle famille	CIE BALADINS DU RIRE	Carrousel des Baladins du 30 mai Espace jeunes	1 772,40
15/01/2026	Pôle famille	SETAM	Sortie luge du 9 février - Espace jeunes	488,00
15/01/2026	Pôle famille	LA COMÉDIE DES ALPES	Billet spectacle "CLUSTER" Espace jeunes	364,00
15/01/2026	Pôle famille	TARENITAISE ALTITUDE	Sortie raquette - Espace jeunes	150,00
15/01/2026	Pôle famille	TARENITAISE ALTITUDE	Soirée en refuge du 20 février Espace jeunes	350,00
16/01/2026	Pôle famille	CIE BALADINS DU RIRE	Facteur à vélo du 30 juin Espace jeunes	1 002,25
19/01/2026	Pôle famille	ABD	Déplacement du 10 février - Croc loisirs	530,00

19/01/2026	Pôle famille	AIKIDO COMBE DE SAVOIE	Initiation Aïkido - Croc loisirs	150,00
20/01/2026	Pôle famille	LEO LAGRANGE ANIMATION	Stage BAFA du 12 au 19 avril Espace jeunes	5 600,00
21/01/2026	Pôle famille	KHALIL 732	Nettoyage intérieur des minibus	1 200,15
13/01/2026	Tourisme	FRANCE BARNUMS	Achat de 2 tentes	1 577,70
19/01/2026	ZAE	STACCHETTI FRANCK TP	Déneigement et salage de la ZAE	5 280,00
DP2025-66	31/12/2025	Virement de crédit n°1 - Budget déchets		

lecture est faite

4) Deliberation portant approbation de la modification de l'Intérêt communautaire de la compétence Protection et Mise en valeur de l'environnement

Monsieur le Président,

RAPPELLE que la Communauté de communes est compétente en matière de « protection et mise en valeur de l'Environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ».

RAPPELLE qu'il s'agit d'une compétence statutaire supplémentaire pour laquelle la Communauté de communes peut définir les actions d'intérêt communautaire relevant de la compétence intercommunale, en application de l'Article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPELLE que pour cette compétence, l'intérêt communautaire est à ce jour défini de la manière suivante, par la délibération du conseil communautaire en date du 18/10/2022 :

« La Communauté de communes Cœur de Tarentaise est compétente en matière de contractualisation, coordination, animation et évaluation des politiques contractuelles dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et des cours d'eau et mise en oeuvre des actions communes issues de ces politiques contractuelles à l'échelle du bassin versant de l'Isère en Tarentaise (jusqu'à la confluence avec l'Arly). Ces actions concernent les études de cadrage, l'animation, la coordination, la communication et la programmation. A ce titre, la Communauté de communes Cœur de Tarentaise est membre du syndicat mixte de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise.

La Communauté de communes Cœur de Tarentaise est compétente en matière de transition écologique et énergétique, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre la précarité énergétique et de rénovation thermique.

Elle soutient la gestion durable des forêts. »

EXPOSE que dans le cadre de sa compétence en matière de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables, la Communauté de communes a engagé une réflexion pour la mise en oeuvre d'un réseau de chaleur urbain sur le territoire de Cœur de Tarentaise.

INDIQUE qu'une étude de faisabilité a été réalisée, en partenariat avec le SDES et l'APTV et qu'elle a conclu à la possibilité de créer un réseau sur les communes de Saint Marcel, Moutiers et une partie de Salins-Fontaine.

RAPPELLE que la compétence pour créer et exploiter un réseau de chaleur appartient aux communes en application de l'Article L.2224-38 du Code Général des Collectivités, mais que cette compétence peut être transférée à une communauté de communes.

EXPOSE que compte tenu des conclusions de l'étude de faisabilité, il serait opportun que la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise se dote de cette compétence réseau de chaleur sur le périmètre identifié par l'étude.

PROPOSE dans ce cadre de modifier l'intérêt communautaire de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » de la manière suivante :

« La Communauté de Communes Cœur de Tarentaise est compétente en matière de contractualisation, coordination, animation et évaluation des politiques contractuelles dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et des cours d'eau et mise en œuvre des actions communes issues de ces politiques contractuelles à l'échelle du bassin versant de l'Isère en Tarentaise (jusqu'à la confluence avec l'Arly). Ces actions concernent les études de cadrage, l'animation, la coordination, la communication et la programmation. A ce titre, la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise est membre du syndicat mixte de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise.

La Communauté de Communes Cœur de Tarentaise est compétente en matière de transition écologique et énergétique, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre la précarité énergétique et de rénovation thermique. Dans ce cadre, la communauté de communes est compétente pour la création et l'exploitation d'un réseau public de chaleur sur les communes de Saint-Marcel, Moûtiers et Salins-Fontaine, sur le périmètre délimité sur le plan figurant en annexe.

Elle soutient la gestion durable des forêts. »

INVITE le Conseil Communautaire à se prononcer sur cette modification de l'intérêt communautaire de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement », étant précisé que la décision doit être prise à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, conformément à l'Article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5214-16 et L.2224-38 ;

Vu les statuts en vigueur de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18/10/2022 fixant l'intérêt communautaire pour les compétences intercommunales ;

Vu l'étude de faisabilité pour un projet de réseau de chaleur sur le périmètre du Saint-Marcel, Moûtiers et une partie de Salins-Fontaine ;

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

APPROUVE la modification de l'intérêt communautaire de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » pour y intégrer la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur sur le périmètre annexé à la présente délibération.

Sandra FAVRE souhaite savoir si le périmètre inclut également le projet situé sur la commune des Belleville.

Fabrice PANNEKOUCKE explique que le périmètre d'intervention est clairement défini dans la délibération et qu'il concerne uniquement le projet de réseau de chaleur sur les communes de

Saint-Marcel, Moûtiers et une partie de Salins-Fontaine. Il précise que ce périmètre est clairement identifié sur le plan joint.

Daniel CHARRIERE souhaite avoir des précisions sur la temporalité du projet.

Xavier COURTOIS indique que le projet pourrait être réalisé dans un délai d'environ trois ans : 18 mois seraient nécessaires pour la phase de planification et environ 18 mois pour les travaux de mise en œuvre.

Daniel CHARRIERE souligne que cette temporalité est particulièrement intéressante au regard des projets d'aménagement qui devront être mis en place par la prochaine municipalité de Saint-Marcel.

Vote : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	-----------	------------	----------------

5) Approbation de la convention relative à l'abattoir de Bourg-Saint-Maurice pour l'année 2025

La Communauté de communes de Haute Tarentaise (CCHT) est compétente pour la construction, la gestion et l'entretien de l'abattoir situé à Bourg-Saint-Maurice, destiné à accueillir les productions des éleveurs de l'ensemble des territoires.

Dans ce cadre, la CCHT verse une aide compensatrice au délégataire de l'abattoir afin de couvrir une partie des coûts d'exploitation. Cette aide est ensuite refacturée aux communautés de communes bénéficiaires des services de l'abattoir, en fonction des quote-parts des éleveurs de chaque collectivité.

Une convention annuelle est conclue afin de définir les modalités de répartition de cette aide compensatrice et de formaliser les engagements réciproques des parties pour l'année 2025.

Pour l'année 2025, le montant de la participation financière s'élève à 1 079 euros, soit une légère augmentation de 15 euros par rapport à l'exercice précédent.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la signature de la convention relative à la répartition de l'aide compensatrice de l'abattoir pour l'année 2025 et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre

VU l'article 15 de l'intérêt communautaire approuvé par délibération n°126-2022 en date du 18 octobre 2022

CONSIDÉRANT que la CCHT est compétente pour la construction, la gestion et l'entretien de l'abattoir situé à Bourg Saint Maurice, destiné à accueillir les productions des éleveurs de l'ensemble des territoires, et qu'elle verse une aide compensatrice au délégataire de l'abattoir pour couvrir une partie des coûts d'exploitation ;

CONSIDÉRANT que cette aide compensatrice est refacturée à l'ensemble des communautés de communes bénéficiaires des services de l'abattoir, en fonction des quote-parts des éleveurs de chaque collectivité;

CONSIDÉRANT que, dans ce cadre, une convention doit être signée pour définir les modalités de répartition de l'aide compensatrice et formaliser les engagements réciproques des parties ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE la signature de la convention relative à la répartition de l'aide compensatrice versée au délégataire de l'abattoir, en précisant les modalités de refacturation et de répartition de cette aide entre les différentes communautés de communes.

APPROUVE le versement de la cotisation financière d'un montant de 1 079 euros, conformément aux engagements pris dans la convention.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer cette convention, ainsi qu'à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre des modalités de répartition de l'aide compensatrice et la gestion de la cotisation financière.

Vote : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	-----------	------------	----------------

HABITAT - Fabrice PANNEKOUCKE

6) **Deliberation portant approbation de la demande de subvention auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) dans le cadre de l'OPAH de Cœur de Tarentaise**

Monsieur le Président rappelle que par la délibération n°163-2022, le projet d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été approuvé afin de poursuivre la dynamique engagée sur la thématique du logement sur le territoire. L'OPAH Cœur de Tarentaise a pour objectif de favoriser la requalification du parc de logements anciens privés, la revitalisation des centres-bourgs et l'amélioration des conditions d'habitat sur le territoire.

Monsieur le Président rappelle également que par la délibération n°144-2024 en date du 15 octobre 2024, le conseil communautaire a approuvé l'attribution du marché OPAH en groupement conjoint entre SOLIHA et l'ASDER.

Le volet financement de l'opération et engagements complémentaires de la convention d'OPAH signée le 16 octobre 2024 prévoit notamment le financement par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) de l'animation de cette opération à travers une aide à l'ingénierie. Le paiement de cette subvention nécessite le dépôt d'un dossier auprès des services de l'Anah.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de travaux tel que présenté dans le cadre de l'OPAH,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subvention, à signer l'ensemble des pièces nécessaires et à accomplir toutes démarches administratives afférentes.

Vote : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	-----------	------------	----------------

DECHETS, ENVIRONNEMENT et QUALITE DE L'AIR - Georges DANIS

7) **Modification des tarifs des déchèteries - 2026**

Monsieur le président rappelle que les tarifs des deux déchèteries intercommunales, de l'Île Ferlay et des Menuires, sont identiques pour les professionnels. L'accès pour les particuliers demeure gratuit.

Pour mémoire, la CCCT a contractualisé ou conventionné, dans le cadre des REP (Responsabilité Élargie du Producteur), avec les éco-organismes agréés, pour la prise en charge des déchets triés au sein de des déchèteries. C'est le cas des pneumatiques, déchets d'équipements électriques et électroniques, des articles de sport et loisirs, de l'huile minérale, du mobilier, des déchets du bâtiment... et bien d'autres encore. Ainsi la collectivité ne paye plus ou peu l'élimination et le traitement de ces déchets

puisque l'écotaxe les finance.

Par ailleurs, afin d'inciter les professionnels à apporter leurs caquettes et palettes à la déchèterie et que ce type de bois puisse être pleinement valorisé, ces deux produits sont en dépôt gratuit. Il en est de même pour les végétaux. La CCCT souhaite favoriser leurs apports en déchèterie, notamment pour les feuillus, car ils sont indispensables pour alimenter en broyat les sites de compostage collectif et permettent leur valorisation locale.

Ainsi seuls les encombrants demeurent payants pour les professionnels car ils sont chers à éliminer et ne sont pas valorisés.

Les tarifs de déchèterie ont augmenté de 0% en 2024 et de 4% en 2025. Il est donc proposé au conseil communautaire les tarifs 2026, avec une augmentation 4% sur le seul tarif restant, présentés ci-après:

Type de déchets	Tarifs €/m ³ - 2025	Tarifs €/m ³ - 2026
Encombrants	11,49 €	11,95 €
Végétaux / déchets verts	GRATUIT	GRATUIT
Caquettes - palettes	GRATUIT	GRATUIT
Laines de verre, laines de roche	GRATUIT - NOUVEAUTE	GRATUIT - NOUVEAUTE
Menuiseries vitrées	GRATUIT - NOUVEAUTE	GRATUIT - NOUVEAUTE
Bois (autres en mélange)	GRATUIT - REP	GRATUIT - REP
Plâtre	GRATUIT - REP	GRATUIT - REP
Gravats	GRATUIT - REP	GRATUIT - REP
Plastiques	GRATUIT - REP	GRATUIT - REP
Eco Mobilier	GRATUIT - REP	GRATUIT - REP
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	GRATUIT - REP	GRATUIT - REP
Pneus VL / motos	GRATUIT - REP	GRATUIT - REP
Matériels de ski	GRATUIT - REP	GRATUIT - REP
Ferraille Cartons	GRATUIT	
Déchets ménagers spéciaux Huiles végétales Huiles minérales (vidange) Emballages et verre Ampoules Piles Textiles	GRATUIT	

Batterie Polystyrène	
-------------------------	--

Pour information, les recettes prévisionnelles attendues pour 2025 sont de 22 500 € avec un tonnage total d'encombrants sur les déchèteries de 814 tonnes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification des tarifs des déchèteries.

DIT QUE cette nouvelle tarification entrera en vigueur le 12 février 2026.

Vote : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	-----------	------------	----------------

CULTURE et TOURISME - Donatienne THOMAS

8) **Vote du tarif de 2 nouveaux produits dans l'espace boutique de l'Office de Tourisme : disques de stationnement et sacs de shopping personnalisés**

Madame la Vice-présidente en charge de la Culture et du Tourisme expose que l'office de tourisme de Cœur de Tarentaise continue d'étoffer sa gamme de produits proposés aux locaux et aux touristes dans l'espace boutique.

Deux produits viendront donc compléter l'offre : des disques de stationnement (100 pièces) et des sacs de shopping (50 pièces). Tous deux sont destinés à contribuer à la promotion du territoire, ici de la ville de Moûtiers plus particulièrement, et ont donc été personnalisés.

Il s'agira donc de voter les tarifs de vente de ces 2 produits selon les éléments détaillés ci-dessous.

Les disques de stationnement

Suite aux demandes récurrentes à l'accueil pour l'achat de disques de stationnement, l'office de tourisme propose à la vente 100 exemplaires conformes à la réglementation européenne de nombreux pays.

Fabriqué en PS durable et doté d'une fonction grattoir pour une utilisation polyvalente.

Il comportera sur le verso un visuel des sites emblématiques de Moûtiers en quadri : vieux pont / ancien évêché et l'Isère ainsi que les mentions "Moûtiers" et "Cœur de Tarentaise".

Le disque au coût unitaire de 2 €HT (2,40 € TTC) est proposé au tarif de vente de 3,50 € (TTC)

Les sacs de shopping

50 sacs de shopping seront proposés à la vente. En coton biologique, ils sont conçus avec de longues anses qui facilitent un port en bandoulière pour plus de praticité.

Léger mais suffisamment qualitatif (180 gr/m²), ils répondent aux besoins quotidiens tout en respectant l'environnement. Ce sac incarne notre engagement envers la durabilité et la qualité écologique.

Un visuel personnalisé et monochrome (bleu) en format dessin, représente dans un cercle le vieux pont, l'Isère et les quais avec la mention "Moûtiers - Savoie".

Le sac de shopping au coût unitaire de 3,71 € HT (4,45 € TTC) est proposé au tarif de vente de 5,50 € (TTC)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs des 2 articles proposés à la vente par l'office de tourisme aux tarifs de vente de 3,50 € pour le disque de stationnement et de 5,50 € TTC pour le sac de shopping.

AUTORISE l'Office de Tourisme à appliquer ces tarifs à compter de la date du vote.

Vote : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	-----------	------------	----------------

ENFANCE, JEUNESSE et SOCIAL - Fabienne BLANC-TAILLEUR

9) Actualisation du projet social et environnemental du Pôle Petite Enfance et Parentalité – intégration du multi-accueil « Le Village des Mômes »

La Communauté de Communes Cœur de Tarentaise possède la compétence petite enfance au sein du pôle famille. La mission principale est d'aider les parents à concilier vie professionnelle et vie familiale tout en veillant au bien-être et au développement des jeunes enfants.

Face à une demande croissante sur le territoire de Moûtiers — où l'offre d'accueil restait inférieure aux besoins avec environ 40 refus enregistrés entre septembre 2021 et novembre 2022 — la collectivité a structuré son offre collective.

Le présent projet vise à entériner l'évolution majeure du service par :

1. L'intégration du Multi-Accueil « Le Village des Mômes »

Le projet d'établissement existant s'enrichit officiellement de la création du multi-accueil « Le Village des Mômes ».

- Capacité : Cet établissement propose 30 places d'accueil collectif.
- Mission : Il accueille les enfants de 10 semaines jusqu'à leur scolarisation (et jusqu'à 5 ans révolus pour les enfants en situation de handicap).
- Fonctionnement : Ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30, il mobilise une équipe pluridisciplinaire (éducatrices de jeunes enfants, infirmière, auxiliaires de puériculture) pour garantir un éveil de qualité et l'apprentissage de la vie en société.

2. Vers un Projet Global du Pôle Famille

Au-delà de l'ajout de nouvelles structures, les équipes du Pôle Famille sont actuellement engagées dans la réalisation d'un projet à l'échelle du Pôle Famille (petite enfance, enfance et jeunesse).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'actualisation du projet social et environnemental du Pôle Petite Enfance et Parentalité intégrant le multi-accueil « Le Village des Mômes ».

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces évolutions et à la poursuite des partenariats avec la CAF et le Conseil Départemental

Vote : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	-----------	------------	----------------

10) Approbation de la convention financière de reversement de l'accompagnement financier de l'État relatif au Service Public Petite Enfance à la Communauté de communes Cœur de Tarentaise

Vu le décret n°2025-678 du 21 juillet 2025 relative à la mise en place du Service Public Petite Enfance (SPPE) en 2025

Considérant que l'État a prévu un accompagnement financier en faveur des communes pour les aider à assumer l'accroissement des charges résultant de l'exercice obligatoire des nouvelles compétences d'autorité organisatrice des services petite enfance

Considérant que cet accompagnement financier est conditionné à l'exercice obligatoire des quatre compétences suivantes :

1. Identifier les besoins des enfants de moins de 3 ans et les modes d'accueil existants
2. Informer et accompagner les parents et futurs parents
3. Planifier le développement des modes d'accueil
4. Encourager la qualité des services proposés

Considérant que seules les communes de plus de 3 500 habitants peuvent bénéficier directement de cet accompagnement

Considérant que les communes de Moûtiers, Les Belleville, et Grand Aigueblanche sont des communes de plus de 3 500 habitants et ont bénéficié à ce titre de cet accompagnement financier de l'État pour un montant de 20 328,13 € chacune

Considérant que la compétence d'autorité organisatrice des services petite enfance relève de la Communauté de communes Cœur de Tarentaise

Considérant que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ne peuvent pas être les bénéficiaires directs de cet accompagnement financier, mais que le financement des missions transférées doit s'opérer par le mécanisme des attributions de compensation

Considérant en conséquence, qu'il y a lieu de reverser les sommes perçues par la commune à la CCCT, qui exerce effectivement la compétence

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

APPROUVE le principe du reversement de l'accompagnement financier de l'État relatif au Service Public Petite Enfance à la Communauté de communes Cœur de Tarentaise

AUTORISE le reversement de la somme de 20 328,12 € par commune bénéficiaire correspondant à l'accompagnement financier perçu par les communes de Moûtiers, Les Belleville, et Grand Aigueblanche au titre du Service Public Petite Enfance à la Communauté de communes Cœur de Tarentaise (CCCT).

AUTORISE Monsieur le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	-----------	------------	----------------

Questions et informations diverses

Prochaine séance du Bureau communautaire : 3 mars 2026 à 18 heures à la MCI

Prochaine séance du Conseil communautaire : 3 mars 2026 à 19h30 à la MCI

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

Le secrétaire de séance,

Romain SOLLIER



Le Président,

Fabrice PANNEKOUCKE

